

Compte-Rendu
Conseil Municipal
du 12 AVRIL 2019

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Laurent GAY (procuration à Nathalie DURANTON) et Frédéric CLUZEAU

Approbation compte-rendu réunion du 22/03/19 à l'unanimité et signature du dossier de séance

➔ **Rajout 2 points à l'ordre du jour**

Accord du Conseil Municipal pour l'ajout des points suivants :

- Délégués au SIE MEYSSAC (Fédération Départementale d'électrification et d'énergie Corrèze)
- Chemin rural Sous les Plas

➔ **Compte Administratif 2018 et Affectation des Résultats 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie DURANTON – 1^{ère} adjointe, pour présenter les comptes de l'année écoulée.

Elle expose au conseil réuni les éléments 2018 dont les résultats sont détaillés dans les documents remis à chaque conseiller. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 124 529,00 € et la section d'investissement est déficitaire de 11 206,57 €. Le conseil approuve à l'unanimité les résultats du Compte Administratif 2018.

➔ **Affectation des Résultats 2018**

Accord à l'unanimité du conseil d'affecter 11 206,57 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, et d'affecter l'excédent de 113 322,43 € en section de fonctionnement.

➔ **Compte de Gestion 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal retrace sa comptabilité, qui doit être identique à la comptabilité tenue par la commune. Pour l'année 2018, le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif 2018.

Ainsi, Le conseil déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➔ **Fiscalité 2019**

Accord à l'unanimité du conseil pour maintenir les taux d'imposition de 2018 en 2019, conformément à l'engagement pris en 2014 sur le maintien de la fiscalité sur la durée du mandat.

Taux 2019 votés : Taxe d'Habitation : 7,00 %

Taxe Foncière Bâti : 9,00 %

Taxe Foncier Non Bâti : 60,00 %

Produit attendu pour la commune : 59 266 €

➔ **Budget Primitif 2019**

Le conseil prend connaissance des éléments extraits du budget envisagé pour 2019, dans les documents remis. Le budget total – toutes sections – s'élève à 712 640,02 €, dont le programme d'aménagement de l'aire de stationnement représente une part importante, auquel s'ajoutent les opérations en cours (accessibilité mairie, adressage, toitures ancienne école et église + la voirie). Le budget est accepté à l'unanimité.

➤ Organisation élections européennes du 26/05/2019

Rappel des horaires d'ouverture du scrutin, à un tour. Point sur les disponibilités de chaque conseiller et répartition des plages horaires entre chaque. La composition du bureau de vote arrêtée sera diffusée à chaque conseiller avant le 26/05/2019.

➤ Point sur les travaux

- Aménagement aire de stationnement Sous la Cure : la consultation vient de se terminer avec 22 dossiers retirés par des entreprises et 8 offres reçues pour 3 lots. Le Maître d'œuvre doit étudier les offres reçues pour prendre une décision fin avril et débiter les travaux courant mai.
- Travaux sur le mur au-dessous la RD traversant le bourg : mise en place d'une rampe et consolidation du mur par l'agent technique et le riverain.

➤ Point sur les commissions communales

Réunion de la commission Vie Associative prochainement pour étudier les demandes de subventions reçues des associations.

➤ Chemin Sous les Plas

Suite au contact avec le notaire chargé d'enregistrer la modification du chemin Sous les Plas, Monsieur le Maire soumet au conseil la délibération portant modification de la prise en charge des frais notariaux. Le conseil accepte à l'unanimité que les frais de notaire soient pris en charge par chaque acquéreur afin de simplifier la procédure.

➤ Délégués à la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie 19

Monsieur le Maire explique au conseil que la délibération prise le 22 mars dernier n'est pas conforme car le nombre de délégués appelés à siéger au sein de la fédération est de 2 délégués titulaires et 2 suppléants. De plus, il était nécessaire d'attendre l'arrêté du préfet pour pouvoir délibérer, cet arrêté n'étant paru que le 11 avril 2019.

Elus à l'unanimité : Messieurs Jean-Louis MONTEIL et Laurent GAY – titulaires et Messieurs Hubert LAMOTHE et Marc NICOLAS – suppléants.

➤ Informations et Questions diverses

- Point sur la communication de la municipalité dans le prochain Bulletin Municipal
- Atelier couture proposé par bénévoles d'AÏCONTIS et de Ligneyrac pour aide et élaboration de costumes pour le Festival : mise à disposition de l'ancienne salle des fêtes les jeudis + espace peinture pour les réalisations du Foyer de Boulou pour la déco du Festival
- Nécessité d'un petit escalier entre la Salle Patrick CHEYROUX et le grand chêne pour pouvoir descendre aisément : à voir avec l'agent technique
- Organisation de la fête votive par Ligneyrac Loisirs et Découverte : demande d'autorisation de soirée musicale à l'extérieur de la salle, si le temps le permet

Séance levée à 23 heures 30